



## Conseil Municipal : séance du 18 janvier 2017

### Compte Rendu du Registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 18 janvier, le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni à 20 heures 30 au nombre prescrit par la Loi, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	16
Pouvoirs :	3
<b>Votants :</b>	<b>19</b>
Absents :	3
Date de convocation	
12 janvier 2017	

**Étaient présents** : Sylvie BELLANGER, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoints

François BERNARD, Christiane LANGE, Jean-luc JOULIN, Sophie GEGU, Valérie COULBARY, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Michel LECHAT, Martine NAYS, Brigitte SAINT-CAST, Ralph MILLERAND, David CHEVALLIER.

**Excusés** : Michel LAMAND donne pouvoir à Jean-luc JOULIN, Eric JAMET donne pouvoir à Murielle CHAPU, Yves MABILEAU donnant pouvoir à Gilles TALLUAU.

**Absent** :

Secrétaire de séance : Michel LECHAT

Le compte rendu du 14 décembre 2016 a été adopté à l'unanimité.

D20170118-01-CASLDRapportActivites2014-2015

### **RAPPORT D'ACTIVITES 2014-2015**

### **DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT »**

Conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 (article 40) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, parue au Journal Officiel du 13 juillet 1999

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le rapport d'activités 2014-2015 de la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement » a fait l'objet d'une communication au conseil municipal de la commune de Varennes sur Loire, en sa séance publique du 18 janvier 2017, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ont été entendus.

D20170118-02-SIEMLimpHuilerieEP

### **VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LES OPERATIONS D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (hors secteurs d'habitations et d'activités)**

VU l'article L5212-26 du CG CT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 10 Novembre 2015 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

#### **ARTICLE 1**

La commune de VARENNES SUR LOIRE par délibération du Conseil Municipal en date du 18 janvier 2017 décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :

- extension de l'éclairage public (hors secteurs d'habitations et d'activités), Passage de l'Huilerie
- montant de la dépense : 3 337,14 € net de taxe
- taux du fonds de concours : 75%
- montant du fonds de concours à verser au SIEML : 2 502,86 €

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 10 Novembre 2015.

#### **Article 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

#### **Article 3**

Le Président du SIEML, Monsieur Le Maire, le Comptable de la Collectivité de VARENNES SUR LOIRE Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**BUDGET 2016 Lotissement La Malaiserie Décision Modificative n° 1**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise les modifications suivantes à apporter au budget 2016 concernant le lotissement de la Malaiserie.

SECTION	Débit / Crédit	Art/chapitre	Montant
Fonctionnement	Recette	7015- 70	- 200
Fonctionnement	dépense	6045- 011	- 200
Fonctionnement	Recette	71355-042	+ 100
Fonctionnement	dépense	71355-042	+ 100
investissement	dépense	3555-040	+ 100
Investissement	Recette	3555-040	+ 100

D20170118-04-AutoDepensesAvantVoteBP

**INVESTISSEMENT AVANT VOTE BP COMMUNE 2017**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

*Extrait de l'article L1612-1*

« ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette... »

En 2016, les montants budgétisés des dépenses d'équipement étaient les suivantes :

- chapitre 20 : **45 000,00 €**
- chapitre 204 : **69 000,00 €**
- chapitre 21 : **830 042,54 €**

Il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à **hauteur de :**

- **11 250 €** pour le chapitre 20
- **17 250 €** pour le chapitre 204
- **207 500 €** pour le chapitre 21

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, au chapitre et montant **dans les limites proposées**, avant le vote du budget principal 2017.

D20170118-05-SubvAFRvivado

**AFR VIVADO SUBVENTION 2017**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de voter la subvention annuelle 2017 pour l'Association Familles Rurales VIVADO dans les plus bref délais

Il rappelle également que cette association, depuis 2013 a la gestion de l'accueil des jeunes de 11-14 ans au foyer rue de Gaure et, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, la gestion des accueils de loisirs et périscolaire à la Maison de l'enfance.

En effet, l'association n'a pas de trésorerie suffisante pour régler les salaires et charges sans la subvention communale.

Elle sollicite une subvention de 43 640 € au titre de l'accueil périscolaire et de loisirs et 21 924 € au titre de l'accueil des jeunes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de **65 564 €** au titre de l'année 2017 à l'Association Familles Rurales VIVADO

D20170118-06-SubvEVSNS

### **EVSNS SUBVENTION ANNUELLE 2017**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de voter la subvention annuelle 2017 pour l'Association L'EVSNS (Espace Vie Sociale Nord Saumurois) dans les plus bref délais.

En effet, l'association n'a pas de trésorerie suffisante pour régler les salaires sans les subventions des communes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de **460 €** à l'Association EVSNS au titre de l'année 2017.

D20170118-07-AssuranceCDG49StatutairePersonnel

### **PERSONNEL COMMUNAL Assurance groupe « Risques statutaires » CONSULTATION DU CENTRE DE GESTION**

Le Maire rappelle au conseil que, conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers dérivant des dispositions des articles L 416-4 du code des communes et 57 de la Loi 84-53 sus citée ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents non titulaires.

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe,

Le Conseil après délibération

➤ décide de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de Gestion pour la couverture des risques statutaires des agents permanents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### **Caractéristiques de la consultation**

- Couverture de l'ensemble des risques statutaires
- Franchise de 30 jours cumulés avec abrogation pour les arrêts supérieurs à 60 jours, accidents de travail et maladies professionnelles sans franchise
- Garantie des charges patronales (optionnelle)
- Option : Franchise de 10 jours fermes pour accident de travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.
- Charge le Maire de signer la demande de consultation

### **INTERCOMMUNALITÉ**

• Nouvelle Agglo Saumur Val de Loire : M. Jean-Michel MARCHAND a été élu Président de la Nouvelle Agglo le jeudi 12 janvier 2017 face à M. Guy BERTIN et M. Frédéric MORTIER. Les élus espèrent que l'équité entre les communes urbaines et les communes rurales sera respectée. Gilles TALLUAU précise qu'il entend bien défendre les communes rurales.

M. le Maire indique que le Pays Allonnais peut prétendre à une représentativité de deux Vice-Président Guy BERTIN et Jérôme HARRAULT seront candidats.

Le 19 janvier 2017 aura lieu l'élection des conseillers délégués ainsi afin de respecter la parité, le SIVM du Pays Allonnais a décidé de présenter à ce poste Béatrice BERTRAND, Maire de Vivy.

Gilles TALLUAU souhaite intégrer les commissions « urbanisme Habitat, aménagement numérique du territoire et mutualisation ressources humaines ». Sylvie BELLANGER souhaite intégrer les commissions « culture loisirs, l'enfance et l'agriculture ».

### **Réunions diverses**

• **Marché des Producteurs** : Christine JOUSSELIN a assisté le lundi 16 janvier à une réunion réunissant des producteurs locaux afin de définir les améliorations qui peuvent être apportées aux marchés des producteurs. Tous se sont mis d'accord sur le fait qu'il faudrait proposer des plateaux repas et des animations musicales. Le prochain marché des producteurs de Varennes aura lieu le 21 juillet 2017. Des flyers seront distribués prochainement.

### **AUDIT ENERGETIQUE DE L'ECOLE**

Le scénario 3 de l'audit énergétique de l'école réalisé par le SIEMML a été retenu pour un montant de 225 260 € TTC.

Le mardi 10 janvier dernier, M. Michel MATTEI chef de service aménagement et éco-développement au sein du PNR et M. Gilles TALLUAU ont signé une convention portant sur 93 000 € de subventions au titre du TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) pour l'isolation de l'école visant à réduire la consommation d'énergie.

Les aides versées par le SIEMML complètent ce subventionnement à hauteur de 80% soit le maximum légal.

### **ESPACES VERTS : Commission du 11 janvier 2017**

La commission a défini les caractéristiques d'une tondeuse frontale autoportée en fonction des besoins de la municipalité. Ralph MILLERAND a rencontré les responsables des services « espaces verts » d'Allonnes et de Chouzé-sur-Loire pour échanger et apprécier leur tondeuse frontale autoportée respective. Actuellement, des concessionnaires ont été démarchés afin d'établir des devis. La commission souhaite conserver le tracteur tondeuse John DEER pour son côté fonctionnel, notamment de tracter du petit matériel pour travailler le sol.

François BERNARD indique que la plantation des haies bocagères est en cours de réalisation. Il est prévu de mettre une prairie fleurie entre la Maison de santé et la salle de musique, afin d'entretenir cet espace en cours de réflexion (étude, PPRI, ....)

La plantation des hautes tiges est en cours de réalisation rue des Baraudières, la Malaiserie... La commission souhaiterait planter à l'automne prochain des hautes tiges rue du Docteur Terrien (entre Mme Ménard et M. Ricevuto). Pour finir, la commission souhaiterait déplacer le panneau d'agglomération « entrée nord » de 50m vers le nord afin d'aménager cet espace.

M. le Maire répond qu'il a reçu Mme RONSIL responsable de l'Agence Technique de Baugé avec Michel LAMAND et Michel LECHAT. Faisant suite au courrier dans lequel M. le Maire demandait une modification de l'implantation du panneau 70km/h rue de la Morelle. Aussi suite à cette entrevue Mme RONSIL devrait proposer une signalitique différente de cette zone, le déplacement du panneau d'entrée nord agglomération situé sur la CD 85 et un meilleur marquage routier devant la zone artisanale.

### **VAL D'AUTHION**

Gilles TALLUAU informe le conseil qu'une réunion publique aura lieu le mardi 24 janvier 2017 à partir de 19h à Saint Lambert des Levées en présence de M. Jean-Claude HIPPOLYTE Jean-Claude responsable du Service Urbanisme Aménagement et Risques de la DDT de Maine-et-Loire pour la révision du P.P.R.I.

### **PONT DE MONTSOREAU**

Gilles TALLUAU informe le conseil que la célébration du centenaire du Pont de Montsoreau se fera le 9 septembre 2017. Une réunion de préparation aura lieu le 1<sup>er</sup> février à 16h à Montsoreau. Les conseillers municipaux intéressés sont invités à faire partie du comité de pilotage créé pour cette occasion. Mesdames Sylvie BELLANGER, Christine JOUSSELIN, Messieurs Michel et Alain LECHAT veulent bien faire parti de ce comité de pilotage.

### **Questions diverses**

• Gilles TALLUAU présente les résultats du recensement 2016. La commune compte 1829 habitants dont 1789 ménages et une quarantaine d'habitants en habitat précaire ou en habitations mobiles sédentarisées. C'est 37 habitants de moins que lors du dernier recensement, malgré les nouvelles constructions et l'ouverture d'une classe supplémentaire accueillant 25 élèves pour l'école, ce qui tend à démontrer que la population jeune de notre commune augmente.

• Gilles TALLUAU informe le conseil que la Maison de la nature et de la chasse organise une journée « Nature Propre » le samedi matin 22 avril 2017.

- Gilles TALLUAU donne lecture du courrier de Bruno TALLUAU, Président de la Chasse, qui remercie le conseil municipal pour les bonnes relations qui existent avec la municipalité et au nom du bureau de chasse offre au conseil des terrines de chevreuil et de sanglier à déguster.
- Gilles TALLUAU informe le conseil qu'Orange va procéder au cours de l'année à l'enlèvement des cabines téléphoniques présentes sur la commune. La durée moyenne d'utilisation des cabines est de 15 secondes par jour.
- La borne IRVE (infrastructures de recharge pour véhicules électriques) sera inaugurée le mercredi 8 mars 2017 à 11h rue de la Paix en présence du Directeur du SIEM, Président de l'AMF, de M. Eric TOURON et des responsables BOUYGUES et ERDF.
- La galette du personnel aura lieu le lundi 23 janvier à 18h à la salle des loisirs.
- Gilles TALLUAU indique que les dates des prochains conseils municipaux seront envoyées par mail et que les deux conseils pour les budgets auront lieu le mercredi 15 mars à 20h30 et le mercredi 22 mars à 19h en présence de Mme KAPFER trésorière principale. Mme Sylvie BRESTIN sera présente lors du conseil de février.
- Michel LECHAT demande à Gilles TALLUAU où en est le programme concernant l'accessibilité au niveau de l'église. M. le Maire répond que la porte côté droit est accessible aux personnes à mobilité réduite mais qu'il est important de l'indiquer.
- David CHEVALLIER indique qu'il a reçu 3 devis différents pour la rénovation du terrain de tennis et qu'ils seront étudiés lors de la réunion de commission du 2 février prochain.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 15 février 2017 à 20h30.

*La séance est levée à 22h35.*